

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	38
Votants par procuration	15
Absents	3
Total des votes	53

7. Finances Locales

7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du vingt juin 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, M. GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEN

TITULAIRES EXCUSES : M. FOURNIER, M. GIRARD, Mme ROULAND, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. TIHY, M. BARRE, Mme CABOT, M. DUCLOS, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. BLAS, M. BAPTIST

SUPPLEANTS PRESENTS : M. LEMOUCHER

PROCURATIONS : M. FOURNIER à M. VALLEE, M. GIRARD à M. SIMON, Mme ROULAND à M. BISSON, Mme DEFLUBE à M. BOUET, M. DUMESNIL à M. LEMOUCHER, M. TIHY à Mme DE ANDRES, M. BARRE à M. COUREL, Mme CABOT à M. BURET, M. DUCLOS à M. TIMON, Mme QUESNEY à M. DARMOIS, M. AUBE à Mme LOUVEL, M. ROBILLOT à M. MARIE, M. DOUYERE à Mme BINET, M. BLAS à Mme BOURNISIEN, M. BAPTIST à M. BOUCHER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUCHER

DEL_0066_2023 Décision Modificative n°1 – Budget Pôle Santé Libéral Ambulatoire.

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2023 comme suit :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 96 497 €, comprenant :

En dépenses :

- Agencements, aménagements des constructions (nature 2135), reprenant la modification des porte accès bâtiment en porte sectionnelles, pour la somme de 14 892 euros.
- Emprunts et dettes assimilées (nature 1641), pour la somme de 12 053 euros.
- Bâtiments et installations (nature 204182), concernant le solde de démolition des 3 bâtiments pour PSLA, pour la somme de 69 552 euros.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
D	I	SF	510	1641	16	DETTE	EMPRUNTS EN EUROS	12 053,00 €
D	I	BATIMENT	510	2135	21	PSLA	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	14 892,00 €
D	I	AMGT	510	204182	204	PSLA	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	69 552,00 €
							TOTAL	96 497,00 €

En recettes :

- FCTVA (nature 10222), correspondant aux recettes des nouveaux travaux cités ci-dessus, représentant la somme de 2 442 euros.
- Emprunt (nature 1641) permettant l'équilibre de la décision modificative, d'un montant de 94 055 euros.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
R	I	SF	510	10222	10	PSLA	F.C.T.V.A.	2 442,00 €
R	I	SFBV	510	1641	16	PSLA	EMPRUNTS EN EUROS	94 055,00 €
							TOTAL	96 497,00 €

Les ressources propres (restes à réaliser en recettes + FCTVA + amortissement) restent supérieures aux dépenses (restes à réaliser en dépenses + remboursement du capital de l'emprunts).

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 0 € comprenant :

En dépenses :

- Intérêts (nature 66111), pour la somme de 4 694 euros
- Assurance Dommage ouvrage (nature 6162) réduction de la somme de - 4 694 euros, permettant l'équilibre de la décision modificative.

D/R	I/F	Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	Montant
D	F	SF	510	66111	66	DETTE	INTERETS REGLES A ECHEANCE	4 694,00 €
D	F	ASSUR	510	6162	011	PSLA	ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE - CONSTRUCTION	- 4 694,00 €
							TOTAL	- €

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU l'article L.1612-11 code général des collectivités territoriales ;
VU le budget primitif 2023 délibéré le 12 avril 2023.

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2023,

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget Pôle Santé Libéral Ambulatoire (PSLA) de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus pour un montant total de 96 497 € équilibré en section d'investissement et présentant un équilibre pour la section de fonctionnement à hauteur de 0 €.

Pont-Audemer, le 26 juin 2023
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

